

Conseil Municipal du 14 Octobre 2015

L'an *deux Mil quinze* le Quatorze du mois de Octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de *Octobre*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **20**

Nombre de Conseillers Présents : 16

Nombre de Conseillers représentés : 4

Date de la convocation du Conseil Municipal : **8 Octobre 2015 (affichée le 8 Octobre 2015)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **22 Octobre 2015**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Jérémie MONNIER, José RELION, Josiane CHAUVIN, Sophie DRACHE, Bruno LE LANN, Stanislas GENEVAIS, Marina MANCEAU, Mickael DUVAL, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Laetitia BUREAU, Guylaine ANGELLIAUME, Laurenn PRADINES, Ludovic GUERRIER

Absents excusés – représentés : *Véronique RENIER représentée par Josiane CHAUVIN, Emmanuel LEMESLE représenté par Ludovic GUERRIER, Emmanuel VERGER représenté par Alain FEUVRAIS, Pascal HEGO représenté par Jean Louis ROUX*

Secrétaire de séance : Laurenn PRADINES

M le Maire présente les démissions de Mesdames Manuela Gourichon, Isabelle Ogez et Marina Manceau de leurs fonctions de conseillère municipale.

Rapport des commissions

DELIBERATIONS

- APPROBATION DE LA REFORME DES STATUTS DU SIEML
- MUTUALISATION MATERIEL : CONTROLE DES HYDRANTS
- CONVENTION CHŒUR HAPPY SWING 19 DÉCEMBRE 2015
- REMBOURSEMENT DEGRADATIONS ABRI DE TOUCHE
- PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL PROPOSE PAR LE PREFET
-

DIVERS

- Appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes
- Commission « Mémoire de Combrée »
- Elargissement de la commission communication
- Rapport d'activité de la communauté de communes (en communication)

Rapport de la Commission Affaires Scolaires 23 septembre 2015

Deux familles résidentes sur la commune du Bourg D'Iré ont sollicité l'inscription de leur enfant au groupe scolaire public de l'Ombree.

La commission a émis un avis défavorable sans accord préalable écrit de la Commune de Bourg d'Iré sur le montant de la participation financière soit 2 fois 1 132.62 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

Rapport de la Commission Communication 28 septembre 2015

Rapporteur : Sophie DRACHE

1. Rubriques du prochain bulletin municipal

Les membres de la commission proposent d'intégrer dans le prochain bulletin municipal les rubriques notées dans le tableau en annexe.

La parution est prévue juste avant les vacances de Noël.

Un devis sera demandé à l'imprimerie de l'Oudon à Segré.

2. Panneaux d'affichage numérique extérieurs

Suite à la demande de deux associations, mais également aux besoins ressentis par la municipalité de pouvoir communiquer certaines informations à la population de manière instantanée, les membres de la commission ont abordé la question de l'installation de deux panneaux d'affichage numérique dans la commune.

La commission est, sur le principe, favorable à cette installation. Nous disposons déjà d'une plaquette d'information de la société Charvet Industries qui a installé un panneau à Ste Gemmes d'Andigné. Cette dernière sera donc contactée pour obtenir de plus amples renseignements sur le coût que représente ce matériel, ainsi que pour obtenir certaines informations techniques. Contact sera pris également auprès des mairies de Pouancé et Segré qui ont déjà installé ces matériels, afin de connaître le nom de leur fournisseur et le coût de ces panneaux.

3. Panneau d'affichage légal intérieur

Le personnel de la mairie a informé la municipalité qu'il était de plus en plus difficile d'organiser un affichage lisible des documents légaux dans la mesure où ces documents sont de plus en plus nombreux.

Des solutions sont proposées par certaines sociétés pour avoir un affichage propre et lisible. La société adtm propose par exemple des panneaux déroulants capables de contenir 15 m² d'affichage papier pour une emprise au mur maximum de 2 m².

La commission est favorable à ce que cette société, ainsi que d'autres qui proposent des produits similaires soient contactées afin de connaître le coût de ces panneaux et d'en savoir plus sur leur fonctionnement.

4. Élaboration d'un guide pratique pour les habitants de la commune

Suite à la visite d'une société de régie publicitaire qui conçoit des cartes, des panneaux d'information, des agendas, guides pratiques..., la commission a travaillé sur la pertinence de proposer aux habitants de la commune un guide pratique regroupant toutes les informations utiles de la commune (professionnels de santé, écoles, accueils périscolaires, associations, commerçants, artisans, etc.).

La commission est favorable à la création de ce guide mais ne souhaite pas faire appel à une régie publicitaire afin qu'aucune participation financière ne soit demandée aux entreprises de la commune. Elle

s'occuperait donc elle-même de la conception de ce guide qui pourrait être mis à jour et distribué tous les deux ans.

5. Cadeaux de naissance

Des membres du conseil ont émis l'idée d'offrir un cadeau pour toute nouvelle naissance dans la commune. Les membres de la commission sont favorables à cette idée. Des contacts seront pris auprès de fabricants de peluches français pour connaître les prix.

Si ce projet aboutit, les familles seraient invitées par courrier ou par téléphone à venir retirer leur cadeau à la mairie pour que ce moment soit convivial.

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission

Rapport de la Commission Finances 30 septembre 2015

Rapporteur : José RELION

Ordre du jour :

1. Proposition de règlement pour l'attribution des subventions aux associations
2. Révision du loyer Coccimarket
3. Participation financière lutte contre le frelon asiatique
4. Prévision budgétaire rénovation éclairage public
5. Tarif redevance assainissement 2016
6. Divers

1 – Proposition de règlement pour l'attribution de subventions aux associations

Afin d'avoir des informations plus précises sur les associations à qui nous versons des subventions, le dossier de demande a été complété (voir dossier). Celui-ci est un dossier national qui permet aux associations de produire le même dossier pour des demandes municipales, départementales, nationales ou autres.

Il peut également être proposé de rédiger un règlement quant à l'attribution de ces subventions, comme cela existe dans certaines communes. Cela cadre le versement des subventions en cas de litiges et incite les associations à respecter certaines règles.

Les différentes interrogations ou possibilités sur lesquelles la commission s'interroge trouvent leurs réponses dans le règlement.

*Une modification du règlement est sollicitée, à savoir article 6 : Les réserves propres à l'association (il est à noter que si l'association dispose d'une réserve financière, **d'un montant égal à 2 fois ses besoins annuels**, la Commune de COMBREE ne versera pas de subvention pour l'année concernée). Le projet de règlement proposait 3 fois les besoins annuels*

**Cette modification est approuvée 16 voix pour
3 voix contre
1 abstention**

Ce règlement devra être signé par les associations pour bénéficier des subventions.

2/ Loyer Coccimarket

Le loyer doit être revu tous les ans selon le barème des indices du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation.

Cet indice était à la base à 1503, il a augmenté puis diminué.

Le conseil municipal avait précédemment décidé de geler le montant du loyer.

Dans le cas où nous appliquerions l'indice de 2015, le loyer aurait une augmentation de 60,21€ par mois.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition (de continuer à geler le montant du loyer).

3/ Participation financière à la lutte contre le frelon asiatique :

Il avait été convenu, lors du conseil municipal de 1^{er} juillet 2015, que la mairie participe à 50% des frais de destruction des nids de frelons asiatiques, dans une limite de 50 €.

Au dernier conseil, les tarifs ont été précisés, et la question d'une révision de l'aide a été soulevée par rapport aux tarifs plus élevés lorsqu'une intervention en hauteur est nécessaire.

La Commune doit-elle participer davantage afin d'inciter le plus possible la population à agir ?

En sachant que 5 interventions légères ont été nécessaires sur les 3 derniers mois (environ 250 € frais pour la commune).

Proposition de la commission :

La Commission propose de participer de l'ordre de 50% des frais, dans la limite d'un plafond de 90 € (ce qui correspond à l'intervention la plus élevée sans nacelle)

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

4 – Prévision budgétaire rénovation de l'éclairage public

La commune doit remplacer certains éclairages publics du fait d'une interdiction de certaines ampoules d'ici à 2019. Le SIEMML propose de prendre en charge 50% du coût de ces remplacements. Coût de 700 € environ.

En sachant que nous avons 255 candélabres entrant dans cette interdiction, quel budget pouvons-nous attribuer pour ces remplacements, sachant qu'il n'est pas certains que le SIEMML reste sur cette proposition de financement ?

Coût sans l'aide : $255 \times 700 \text{ €} = 178\,500 \text{ €}$

Avec l'aide : $255 \times 350 \text{ €} = 89\,250 \text{ €}$

Il est à noter que ces changements ne permettront pas une baisse importante de la consommation énergétique et qu'il paraît difficile de supprimer certains de ces éclairages publics.

Proposition de la commission :

Ne pouvant raisonnablement pas changer toutes ces ampoules rapidement, la commission propose d'allouer un budget allant jusqu'à 15 000 € (soit près de 43 ampoules) en fonction des priorités que fixera la commission urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

5 – tarif redevance assainissement

Le tarif de la redevance assainissement (principale recette de fonctionnement du budget M49) est actuellement de 0,94€/m³. Celui-ci avait été augmenté de 0,02€, soit 2,2% en 2015.

Proposition de la commission :

La commission propose de ne pas modifier le tarif pour 2016.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

6 – Divers : Etude sur les lignes téléphoniques avec internet

Sur la demande de l'EHA et sur réflexions quant à l'équipement de nos biens, type équipement sportif et salle communale, nous avons étudié la faisabilité de mettre un réseau internet dans certains lieux (MCL, salle de sport, stade de football).

Après recherche, les solutions qui semblent les plus appropriés sont des solutions à base de box internet liés à la ligne téléphonique (comme chez le particulier).

Pour un équipement, le coût serait de l'ordre de 420 à 480 € par an et par salle avec Orange.

Proposition de la commission :

Du fait des responsabilités que la fourniture à internet pourrait entraîner en termes de droit d'utilisation (SACEM, dépassement, téléchargement etc...), des risques et du coût que cela engendrerait, la commission propose de ne pas donner suite pour les locaux sportifs. Les associations devront prendre en charge cette installation si elles le souhaitent.

[Marina Manceau propose au minimum une salle municipale équipée d'une connexion internet](#)

[Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission, aucune salle ne sera dotée d'une connexion internet.](#)

[José Relion va toutefois se renseigner auprès d'autres communes pour savoir comment elles gèrent la connexion internet dans les salles municipales.](#)

6 – Divers : Demande du tennis pour un remboursement de prestation

Le Tennis Club de l'Ombree a fait une demande de subvention supplémentaire afin de participer au remplacement de Marina Ripoché, animatrice sportive, qui était en charge d'un créneau d'entraînement au niveau des jeunes du tennis. Pour la remplacer, le Tennis Club de l'Ombree a fait appel à un éducateur, ainsi le club demande une subvention de 100 €.

Proposition de la commission :

La commission accepte cette demande sur présentation de facture.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

Rapport de la Commission Urbanisme /Voirie

Rapporteur : Alain Feuvrais

1. Demande de suppression des tilleuls rue Henri Baraize.

Suite au courrier des habitants de ce quartier indiquant que les tilleuls empêchent la luminosité dans les maisons et ne peuvent pas stationner leurs voitures en dessous.

De plus lors de la pollinisation il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres si non il rentre plein de feuilles et d'abeilles, la commission est favorable pour les arracher en les remplaçant par des arbustes et des rosiers identiques à la rue du midi (3 de chaque côté, chêne vert et lilas des indes).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

2. Demande de suppression d'un pare terre 41 rue d'Anjou.

La commission n'est pas favorable, toute la traverse a été faite de façon identique et il n'y a pas suffisamment d'espace pour stationner un véhicule, lors d'aménagement la largeur du trottoir doit être de 1.40 m pour l'accessibilité.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

3. Problème de sécurité Bd des Abrais

A l'intersection du Bd des Abrais et la rue de Bretagne la signalisation n'est pas respectée. La commission propose de remplacer le cédez le passage par un stop et d'avancer le sens interdit à ce niveau, ce panneau en mauvais état sera remplacé.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

4. Problème de sécurité rue de Bretagne (passage piétons face à l'école)

Certaines familles ont signalé que la traversée de la rue était difficile à la sortie de l'école car les véhicules ne s'arrêtent pas systématiquement.

La commission a tout d'abord pensé mettre un panneau « attention sortie école » ou un panneau avec alerte lumineuse aux heures d'entrées et de sorties mais après réflexion celle-ci décide de mettre le sujet en stand-by car en effet il faudrait revoir cet aménagement à toutes les rues.

Sophie Drache : insiste sur la dangerosité des deux passages piétons près de l'école.

Blandine Ricou : ce comportement relève davantage d'un problème de civisme

Un autre conseiller : ce ne sont pas des panneaux qui vont changer le comportement des conducteurs

D'autres conseillers : mettent en avant le fait que si on met des panneaux à ces deux intersections, il faudrait en mettre à toutes les rues.

Jean Louis Roux : insiste fermement en disant qu'il valait mieux pécher par excès que par défaut et que la commune peut financièrement supporter l'achat deux panneaux « attention école ».

Il interpelle le conseil sur l'importance du secteur de l'école et de l'ouverture récente de la voie sur la rue de Bretagne.

A l'issue de ce débat un vote est proposé :

20 votants

Pour la pose de 2 panneaux : 17

Abstentions : 3 voix

5. Résultats travaux de voirie rue du Vert Coteau

Trois devis ont été demandés, la Star Chazé TP et Berthelot (celui-ci n'a pas répondu).

La star < 14 853.70 HT

Chazé TP > 13 936.50 HT

La commission décide de retenir Chazé TP pour 13 936.50 HT . (travaux budgétisés)

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

6- Demande abri de bus rue du Val d'Ombrée

Suite à la demande de parents du lotissement de la Fossaie mettant leurs enfants à l'arrêt de bus ceux-ci réclament un abri. Il n'est pas possible de mettre un abri bus à cet endroit (trottoir pas assez large). Des solutions on été cherchées pour déplacer cet arrêt, soit RD 281 au niveau du terrain constructible restant à la fossaie 1 ou utiliser celui près du service technique

Avant de décider d'ajouter cet abri, la commission décide d'envoyer un courrier aux familles concernées en leur demandant soit de garder l'arrêt existant soit d'utiliser celui près des services techniques

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

7 - Problème de sécurité rue des Eglantines

Certains riverains de cette rue indiquent que la vitesse est trop élevée par rapport à la configuration des lieux (rue étroite et pas de trottoir) et demandent un aménagement pour sécuriser les lieux.

Il n'y a pas beaucoup de solutions, mettre en sens unique n'est pas possible car elle ne débouche pas, mettre une limitation à 20Km/h avec voirie partagée, cette rue ne peut être aménagée différemment du fait de sa largeur trop étroite.

La commission propose d'envoyer un courrier aux habitants de ce quartier pour leur demander un minimum de civisme...

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

8. Examen du devis pour la réalisation de grille pour affichage public des associations.

Coût pour les 3 grilles > 1 940.04 € HT

La commission valide.

Les grilles seront posées à la Crête des Landes (Alain doit demander l'autorisation à la mairie de Noyant) à l'entrée de Bel Air côté Ouest au niveau du giratoire RD 281 puis à la hauteur du plan d'eau de Combrée.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

9. Divers

a) Tilleul de la poste de Combrée : compte tenu de la dangerosité de cet arbre, deux suggestions sont proposées : soit le couper à 80 cm pour replanter un arbre à l'intérieur ou le couper au ras du sol, la commission propose de le couper à 50 cm du sol dans un premier temps.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

b) Suite à la demande des habitants de la rue du bois long considérant la sortie de cette rue avec la rue Gustave Larivière dangereuse compte tenu des stationnements de véhicules, la commission propose la pose d'un miroir.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

c) En vue de la mise en place des bornes de recharge pour véhicules électriques (place du commerce à Bel Air) –réflexion en cours pour déplacer les containers...

Rapport de la Commission MCL /Bâtiments

Rapporteur : Jérémie MONNIER

⇒ Changement du chauffage Coccimaket :

Le magasin rencontre des problèmes aussi bien fonctionnels (à peine 18°C) que coûteux pour chauffer leur bâtiment (environ 2 000 €/mois d'électricité l'hiver). Vu la vétusté du matériel, la commission propose de changer le système de chauffage par des pompes à chaleur.

2 Devis ont été demandés :

- ADEMA pour un coût de 7 183.20 € TTC
- S.N.D. pour un coût de 9 778.98 € TTC

La commission propose de retenir la société ADEMA

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

⇒

MCL :

Lors du conseil municipal de septembre, il avait été proposé de questionner les associations de la commune, pour connaître leurs souhaits d'amélioration de cette salle. Au vue des différentes réponses, la surface de la salle est jugée correcte mais la partie cuisine se révèle trop petite et mal équipée. De plus, un rafraichissement complet de la salle serait bienvenu.

De ce fait, la commission propose différents points : (voir plan diffusé le soir du conseil)

- Ne pas toucher aux murs porteurs de la salle
- Agrandir la cuisine et équiper celle-ci avec du matériel adéquat
- Diminuer le bar côté patio afin de faciliter les déplacements cuisine/salle
- Créer un placard de rangement pour la vaisselle et le matériel de nettoyage
- Créer un local poubelle à l'extérieur
- Supprimer les toilettes dans la salle carrelée afin d'agrandir le local rangement des tables et chaises
- Revoir le cloisonnement des toilettes de l'entrée
- Refaire le parquet afin de donner la possibilité de manger dessus
- Refaire le plafond côté parquet
- Créer un local sono avec accès limité aux différents réglages
- Repeindre les murs
- Revoir l'éclairage et le chauffage côté parquet
- Prévoir de faire une nurserie et un vestiaire dans les 2 bureaux existants (selon occupation)
- Relooker l'extérieur en y incluant une marquise au-dessus de la porte d'entrée, faire un ravalement des murs,... (selon budget)
- Créer une pergola côté Est

Concernant la partie préparation des repas, la commission propose d'équiper la salle de la façon suivante:

- Un piano 4 feux
- Un four mixte 10 niveaux
- Des tables inox (2 de 3m) + plan de travail existant
- 1 frigo double porte 750 litres + garder un frigo déjà sur place
- Un lave-vaisselle
- 1 ou 2 dessertes
- Refaire le bar complètement en y incluant un petit frigo et un évier.

Par contre, pour la question de mettre en place un vidéoprojecteur et un écran de projection, la commission propose de ne pas mettre à disposition ce genre d'équipement, car c'est un matériel fragile, et qu'il est facile de s'en procurer.

Jean-Louis Roux a insisté sur la nécessité de garder un bureau pour les permanences.

Les échanges qui ont suivi ont mis en évidence la nécessité de retravailler sur l'agrandissement et d'effectuer d'autres devis.

Jean-Louis Roux suggère à la commission de faire de nouvelles propositions.

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : APPROBATION DE LA REFORME STATUTAIRE DU SIEML

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-20, L.5212-8, L.5212-17-1 et L.5215-22

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MATPAM

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine-et-Loire (SIEML) du 16 juin 2015 approuvant la réforme de ses statuts

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal de COMBRÉE

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réforme statutaire du SIEML dont le texte est joint en annexe ;



OBJET : MUTUALISATION MATERIEL : CONTROLE DES HYDRANTS

Par délibération du 22 septembre 2015, la Communauté de Communes Pouancé/Combrée a décidé l'acquisition d'un matériel pour le contrôle des hydrants (bornes incendies) et une mise à disposition aux communes membres.

Le matériel sera utilisé par les agents des communes de Combrée et Pouancé. Les agents de Combrée contrôleront les hydrants des communes rattachées au centre de secours de Combrée soit Noëllet, Le Tremblay, Bourg l'Évêque et Bouillé-Ménard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

DONNE SON ACCORD et TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'exécution de cette décision.



Objet : Chœur Happy Swing LE 19 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de ses animations culturelles la commune de Combrée propose d'accueillir le 19 décembre 2015 le Chœur Happy Swing (chants Gospels et Negro-spirituals).

La participation financière de la commune de Combrée est évaluée 1 010 €. (Mille Dix Euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD :

Pour participer financièrement à hauteur de 1 010 € au spectacle le 19 décembre 2015 le Chœur Happy Swing

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour régler les sommes dues et faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



Objet : Remboursement dégradations Abri de Touche vacances de février 2015

Au cours des vacances de février 2015, 2 abris de touche ont été détériorés.

La facture d'élève à 169.69 € TTC

Suite à l'enquête de gendarmerie, les familles de 3 jeunes mineurs ont accepté de participer pour 1/3 chacune au remboursement de la facture.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à émettre **les titres de recettes d'un montant global de 169.68 €** à l'encontre des familles DENIS, FOULONEAU et NURIEC et à faire tout ce qui sera nécessaire à cette opération.



OBJET DE LA DELIBERATION : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Maire informe l'assemblée que Le Préfet de Maine-et-Loire, avant l'été 2015, a sollicité les 67 communes et les 6 communautés de communes composant l'actuel Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du segréen concernant l'avant-projet de SDCI.

Cet avis, à ce stade, ne revêtait pas un caractère obligatoire.

Les collectivités devant délibérer avant le 31 juillet 2015, il en est ressorti que 41 des 67 communes et 4 communautés de communes du PETR ont émis un vote défavorable à l'avant-projet du Préfet de Maine-et-Loire. Ce dernier proposait l'éclatement du Pays segréen en deux communautés de communes composées chacune d'environ 35 000 habitants : à l'Ouest, Candé, Segré et Pouancé et à l'Est, Châteauneuf, Le Lion d'Angers et Ouest Anjou.

Ces 41 communes ont globalement émis le souhait de voir le PETR transformé en une seule et même communauté de communes de 72 000 habitants. Cette volonté s'explique par 3 arguments majeurs :

- Le poids considérable d'une structure de 72 000 habitants qui pèserait pour défendre des dossiers structurants pour le territoire face au Département, à la Région ou encore l'Europe.
- La création de cette structure sur les 6 communautés de communes du territoire permettrait de supprimer la structure du PETR et ainsi de réaliser des économies

- La création de deux communautés de communes sur le Pays segréen conduirait à l'éclatement du PÉTR alors que des habitudes de travailler ensemble ont été instaurées depuis plusieurs années.
- De plus, au regard des dispositions de la Loi Notre du 07 août 2015 et de l'instruction du Gouvernement du 27 août 2015 pour son application, il en ressort que l'élaboration du schéma doit s'appuyer sur les orientations suivantes :
- La définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale
- L'accroissement de la solidarité financière et territoriale, en prenant en compte les ressources financières existantes au sein des territoires pour favoriser l'intégration fiscale des EPCI à fiscalité propre
- La prise en compte des périmètres des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

18 voix pour

2 abstentions

- REGRETTE que le Préfet de Maine-et-Loire n'ait pas pris l'avis majoritaire des communes et communautés de communes du PÉTR du segréen.
- DEMANDE au Préfet de Maine-et-Loire et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de revenir sur sa proposition en prévoyant une communauté de communes à l'échelle de l'actuel PÉTR du segréen.



OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBRÉE

Le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable le 1^{er} juillet 2015 sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M le Préfet.

M le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale issu de la commission du 28 septembre 2015.

Ci-après la proposition de Monsieur le Préfet pour le Segréen :

Le Segréen (2 nouveaux EPCI)

Les six communautés de communes qui sont réunies dans un Pôle d'équilibre territorial rural (PETR), anciennement pays Segréen, ont des habitudes de travail en commun. Il est vrai toutefois que les territoires contigus de l'agglomération d'Angers (la communauté de communes Ouest-Anjou, la communauté de communes du Lion d'Angers, la communauté de communes du Haut-Anjou) sont plus tournées vers l'agglomération qu'elles ne sont liées à la partie plus occidentale de Segré, Pouancé et Candé, elle-même d'ailleurs en relation avec les villes proches des départements de la Mayenne et de la Loire-Atlantique.

Deux hypothèses peuvent s'envisager sur ce territoire, qui sont défendues l'une et l'autre avec vigueur par leurs promoteurs : une hypothèse de fusion de six communautés et une hypothèse de deux territoires regroupant chacun trois communautés. Les arguments en faveur de chacune des solutions sont également défendables mais les oppositions se sont révélées très vives. Les avis des communautés de communes ont été très clairement délimités suivant qu'elles appartiennent à l'est ou à l'ouest du Segréen, et il m'appartient d'en tenir compte.

La solution d'une communauté à six m'apparaît aujourd'hui irréalisable : les différences de degré d'intégration et de vision du rôle de la communauté de communes sont notamment si profondes que le mariage serait probablement artificiel, au moins actuellement. Il se heurterait de surcroît à une opposition résolue d'un grand nombre de communes. Ce territoire serait ingouvernable, d'autant qu'aucune commune nouvelle de taille importante n'émerge pour le moment. Je persiste toutefois à penser que le territoire

Segréen a une vraie cohérence et que le PETR doit continuer à le faire vivre.

C'est la raison pour laquelle je propose la création de deux nouvelles communautés de communes :

1. une communauté de communes du *Segréen*, qui réunirait uniquement les communautés de communes du canton de Candé, de la région de Pouancé-Combrée et de Segré ;

Communauté candéenne de coopérations communales (7 793 habitants) + Communauté de communes de la région de Pouancé (10 382 habitants) + Communauté de communes du canton de Segré (17 388 habitants) = 35 563 habitants.

2. une communauté de communes « *Mayenne-Oudon-Béconnais* », qui réunirait avec l'EPCI Haut-Anjou l'ensemble constitué par les deux communautés de communes de l'Ouest-Anjou et de la Région du Lion-d'Angers, qui souhaitent fusionner dès le 1^{er} janvier 2016, en dérogation au SDCI actuel et dont j'ai signé l'arrêté de périmètre le 10 septembre 2015, qui vous sera soumis pour avis.

Communauté de communes du Haut-Anjou (10 605 habitants) + Communauté de communes de la région du Lion d'Angers (14 161 habitants) + communauté de communes Ouest-Anjou (10 700 habitants) = 35 466 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de COMBRÉE

Avis défavorables : 10 voix

Avis favorables : 2 voix

Abstentions : 8 voix

– **N'APPROUVE PAS le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Divers

1 – Appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AIDE AUX COMMUNES SINISTREES ET LEURS ADMINISTRES (ALPES MARITIMES) OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association des Maires 49 à la suite des très graves et tragiques intempéries survenues dans le département des Alpes-Maritimes.

L'Association des maires des Alpes –Maritimes a ouvert un compte pour collecter les dons pour les communes sinistrées.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de verser une aide exceptionnelle de 250 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser une aide exceptionnelle de 250 euros pour aider les populations victimes des inondations d'octobre 2015.

Neuf conseillers s'étaient prononcés pour l'augmentation de cette somme, mais la majorité n'ayant pas été atteinte cette somme est restée à 250 €.

PRECISE que le virement sera effectué sur le compte dédié ouvert par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

2 – Constitution de la commission « Mémoire de Combrée »

Josie Chauvin souhaite en faire partie

3 – Elargissement de la commission communication

Pas de nouveaux conseillers volontaires pour intégrer la commission.

En fin de conseil il a été question **des communes nouvelles**. Jean-Louis Roux a annoncé que le cabinet KPMG a été retenu pour étudier différents scénarios sur le territoire.

Mickaël Duval a fait savoir qu'il serait regrettable qu'une commune nouvelle soit créée avant la mise en application du SDCI.

Jean-Louis Roux a répondu qu'il n'était pas question de mettre en place une commune nouvelle avant et que s'il devait y en avoir une, elle pourrait être mise en place un an avant la fin du mandat afin de lancer la nouvelle structure et ainsi éviter à un nouveau conseil d'avoir à le faire en début de mandature.

Réunions

Commission Affaires sociales mardi 27 octobre (reportée au 3 novembre à 20h30)

Commission Jeunes samedis 17 octobre et 21 novembre à 10 heures

Conseil Municipal 10 Novembre à 20h30